

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration :

Absents : Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....6
Votants.....22

Délibération 2022 009

Mobilité :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

Mobilité : PARTICIPATION AU DÉFI « AU BOULOT J'Y VAIS ! »

Le Pays du Lunévillois a participé pour la première fois en 2020 au défi « J'y vais » et plus particulièrement à sa déclinaison « **Au boulot, j'y vais autrement !** » organisé sur la Région Grand Est. Au côté de 23 autres structures, ce défi a mobilisé 300 équipes et 4600 participants

(dont six équipes et une trentaine de participants sur le Pays du Lunévillois) et a permis d'économiser plus de 82 000 kilos de CO2. Pour le Pays du Lunévillois, **ce défi constitue une intéressante opportunité de prise de contact avec les employeurs** du territoire et notamment ceux concernés par le versement mobilité (un courrier recensant les actualités de la mobilité a été envoyé à une centaine d'employeurs en août dernier). Il est donc proposé de reconduire l'opération en 2022 (**du 02 mai au 22 mai 2022**) en adhérant à l'organisation du défi coordonné par l'association VMA (Vélo Mobilité Active) via la signature de convention ci-annexée.

Montant pour la participation à l'édition 2022 du défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » :

Adhésion : 1 000 € TTC

Dépenses annexes (impression flyers, affiches, ...) : 1200 € TTC

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Vélo Mobilité Active pour l'édition 2022 du défi « J'y vais ! » ci-annexée,
- **AUTORISE** le président à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 et suivants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 février 2022
Philippe DANIEL,
Président.

